

PROTÉGER ET METTRE EN ŒUVRE LES DROITS DES ENFANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE

Mercredi 12 avril 2023

INVITATION

MICHELE PEYRON

Vice-présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale,
Vice-présidente de la Délégation aux droits des enfants

ISABELLE SANTIAGO

Vice-présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée
nationale,
Vice-présidente de la Délégation aux droits des enfants

ADELINE HAZAN

Présidente de l'UNICEF France

Ont le plaisir de vous convier au colloque

PROTÉGER ET METTRE EN ŒUVRE LES DROITS DES ENFANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ
POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE

Le mercredi 12 avril 2023 de 8h30 à 18h30

Salle Victor Hugo, Immeuble Chaban-Delmas - 101 rue de l'Université 75007 PARIS

[Lien d'inscription](#)

Date limite d'inscription le 3 avril 2023

Conformément aux protocoles de sécurité, une pièce d'identité sera demandée à l'entrée.

PROTÉGER ET METTRE EN ŒUVRE LES DROITS DES ENFANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE INFANTILE

Alors qu'on observe depuis une vingtaine d'années une tendance à la précarisation des familles, le contexte économique et social de ces deux dernières années exacerbe les inégalités préexistantes et fait peser un risque important d'augmentation de la pauvreté infantile. Aujourd'hui, plus d'un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Combien seront-ils demain ?

Le Plan d'action européen sur le Socle européen des droits sociaux fixe l'objectif de réduire de 15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion d'ici 2030, parmi lesquelles 5 millions d'enfants.

À cette fin, la Garantie européenne pour l'enfance, adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 15 juin 2021, vise à garantir aux enfants dans le besoin un accès à cinq services essentiels : l'accueil du jeune enfant, l'éducation, les soins de santé, un logement décent et une alimentation adéquate.

En adoptant la Garantie européenne pour l'enfance, les États membres se sont engagés à la décliner au niveau national par le biais d'un plan d'action pour la période 2022-2030. Il s'agit d'une réelle opportunité pour contribuer à la protection et à la promotion des droits de l'enfant en mettant en œuvre une politique nationale ambitieuse de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants.

Un an après la remise du plan d'action français à la Commission européenne et dans un contexte de renouvellement des politiques nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (annonce d'un nouveau Pacte des Solidarités, d'un Plan Logement d'abord II, etc.), ce colloque aura pour ambition de :

- Faire un état des lieux de la situation des enfants les plus vulnérables au regard de leurs droits ;
- Dresser un bilan des politiques publiques existantes ;
- Formuler des recommandations pour une politique ambitieuse de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants.

PROGRAMME

- 08h30-9h30** **Enregistrement et accueil des participants**
- 9h30-10h45** **Ouverture**
- Mot de bienvenue et introduction de Madame Adeline Hazan, Présidente de l'UNICEF France, et de Mesdames les députées Michèle Peyron et Isabelle Santiago, Vice-présidentes de la Délégation aux droits des enfants.
- Allocution d'ouverture de Monsieur le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, et de Madame la Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre chargée de l'Enfance, Charlotte Caubel.
- 10h45-11h00** **Pause**
- 11h00-12h30** **Accès à l'hébergement et au logement**
- Intervenant.es** : Madame Pauline Jalard, Directrice de la mission hébergement à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ; Madame Nathalie Latour, Directrice générale de la Fédération des Acteurs de la Solidarités ; Madame Stéphanie Tocqué, Directrice des Equipes mobiles au Samusocial de Paris ; Monsieur Manuel Domergue, Directeur des études à la Fondation Abbé Pierre ; Madame Julie Lignon, Chargée de plaidoyer et programme Lutte contre la pauvreté à l'UNICEF France.
- Cette table-ronde aura pour objectif de rappeler l'ampleur du mal-logement et ses conséquences sur les enfants et leurs droits, de présenter l'articulation de cette problématique avec la Garantie européenne pour l'enfance et enfin, de discuter des défis à relever pour atteindre l'objectif de « zéro enfant à la rue » tout en garantissant la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des familles.*
- 12h30-14h00** **Pause**
- 14h00-14h30** **Allocution de Madame Marie-Cécile Rouillon, Coordinatrice pour les droits de l'enfant à la Commission européenne.**

14h30-16h00

Accès aux soins pour les enfants les plus vulnérables

Intervenant.es : Monsieur Adrien Taquet, ancien Secrétaire d'État à l'Enfance et aux familles, co-président du Comité d'orientation des Assises nationales de la pédiatrie et de la santé de l'enfant ; Monsieur Luc Ginot, Directeur Santé publique de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ; Madame Houda Merimi, Responsable du pôle qualité des pratiques en santé à Médecins du Monde ; Madame Sarah Ben Smida, Chargée de plaidoyer et programme Santé mentale à l'UNICEF France.

Cette table-ronde présentera un état des lieux des inégalités sociales de santé et leurs origines. Elle abordera plus particulièrement les difficultés d'accès aux soins des enfants les plus vulnérables, l'articulation de cette problématique avec la Garantie européenne pour l'enfance et les solutions envisagées en matière de prévention et d'accès aux soins.

16h-16h30

Pause

16h30-18h00

Accès à l'éducation et scolarisation des enfants vulnérables

Intervenant.es : Monsieur Jean-Paul Bachelot, Conseiller éducation et droits de l'enfant à Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ; Monsieur Gilles Séraphin, Professeur des Universités, Directeur du Centre de recherches Education et Formation à l'Université Paris Nanterre ; Association Droit à l'école ; Madame Aude Jolivel, association Ecole enchantiée ; Madame Ana Stuparu, collectif #EcolePourTous ; Madame Clarisse Da Silva, Jeunesses autochtones de Guyane et association l'Effet Morpho ; Madame Céline Hein, Chargée de plaidoyer et programme Education à l'UNICEF France.

Cette table-ronde portera sur la situation des enfants éloignés de l'école et les freins rencontrés. Elle abordera ensuite l'articulation de cette thématique avec la Garantie européenne pour l'enfance ainsi que les solutions envisagées en faveur de l'accès à l'éducation et la scolarisation des enfants vulnérables.

18h00-18h30

Conclusions

Conclusions par Madame Perrine Goulet, Députée et Présidente de la Délégation aux droits des enfants, Madame Michèle Peyron, Députée et Vice-présidente de la Délégation aux droits des enfants, et Madame Adeline Hazan, Présidente de l'UNICEF France, sur les priorités en termes de lutte contre la pauvreté des enfants pour la nouvelle législature.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every sale, purchase, and payment must be properly documented to ensure the integrity of the financial statements. This includes recording the date, amount, and purpose of each transaction.

Secondly, the document highlights the need for regular reconciliation of bank accounts. By comparing the company's records with the bank statements, any discrepancies can be identified and corrected promptly. This process helps to prevent errors and ensures that the cash balance is always up-to-date.

Another key aspect is the proper classification of expenses. It is crucial to distinguish between personal and business expenses to avoid any tax implications. Business expenses should be clearly identified and supported by receipts or invoices.

The document also stresses the importance of timely reporting. Financial statements should be prepared and reviewed regularly to provide a clear picture of the company's financial health. This allows management to make informed decisions and take corrective actions if necessary.

Finally, the document concludes by reminding the reader to consult with a professional accountant or tax advisor for more detailed guidance. They can provide personalized advice based on the specific circumstances of the business and ensure compliance with all relevant regulations.